

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 16/04/1

SEANCE DU 23 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE VINGT TROIS AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	26	6	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Ghislaine DESGREES DU LOU, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Annick BUISSON-ETIENNE, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u>		
<u>UNANIMITE :</u> OUI	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u>
<u>ABSTENTION(S) :</u>	<u>BLANC(S) :</u>	

OBJET : Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier du 16 mars 2016, Monsieur Jean-Michel HUGUET, 1^{er} adjoint au Maire a informé le représentant de l'Etat de son souhait de démissionner de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal.

Cette démission est devenue définitive à la date d'acceptation et de notification par le Préfet de cette cessation de fonctions.

Il s'avère donc nécessaire, avec ce conseil municipal, de compléter l'assemblée au nombre de 33 conseillers municipaux conformément à l'article L 270 du Code Electoral qui prévoit que le nouveau conseiller désigné est le dernier candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste à laquelle appartenait l'élu démissionnaire lors du dernier renouvellement du conseil municipal.

Madame DESGREES DU LOU Ghislaine est la candidate venant immédiatement après le dernier élu de la liste majoritaire. En conséquence, il appartient au conseil municipal de prendre acte de l'installation comme conseillère municipale de Madame DESGREES DU LOU Ghislaine.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-8 & L 2122-15,

Vu le Code Electoral et notamment son article L 270,

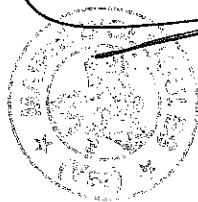
Considérant la vacance d'un poste de conseiller municipal suite à la démission de Monsieur Jean-Michel HUGUET,

Considérant qu'il est nécessaire que le conseil municipal soit au complet de ses 33 membres,
Considérant que la cessation définitive de fonctions d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer au suivant de la même liste la qualité de conseiller municipal,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

PREND acte de l'installation de Madame DESGREES DU LOU Ghislaine en tant que nouvelle conseillère municipale de la liste majoritaire.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 16/04/2

SEANCE DU 23 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE VINGT TROIS AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	26	6	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Ghislaine DESGREES DU LOU, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Annick BUISSON-ETIENNE, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u>		
<u>UNANIMITE</u> : OUI	<u>POUR</u> :	<u>CONTRE(S)</u> :
<u>ABSTENTION(S)</u> :	<u>BLANC(S)</u> :	

OBJET : Démission du 1^{er} adjoint au Maire – Procédure de nomination du nouvel adjoint

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la démission de son poste de 1^{er} adjoint au Maire, de Monsieur Jean-Michel HUGUET, effective conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette démission a été acceptée par le Préfet du Var par courrier du 30 mars 2016, notifié à l'intéressé le 13 avril 2016.

il convient de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire. Pour procéder à son remplacement en application de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit valider le fait de pourvoir ce poste laissé vacant (nombre d'adjoints de 30 % maximum du nombre de conseillers municipaux).

En effet, Monsieur le Maire explique que suite à cette démission, le conseil municipal a la faculté de :

- supprimer le poste d'adjoint vacant (rester à 8 adjoints)
- procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire :
 - soit à la suite des adjoints en fonction c'est-à-dire au 9^{ème} rang, les adjoints après le 1^{er} rang prennent un rang supérieur à celui qu'ils occupent actuellement,
 - soit au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir 2 principes :

- la désignation d'un adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire (9 adjoints),
- de faire prendre le 9^{ème} rang au nouvel adjoint qui sera élu, les adjoints 2 à 8 ayant monté d'un cran.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-2 et suivants,

Vu le Code Electoral,

Considérant la démission de Monsieur Jean-Michel HUGUET, 1^{er} adjoint au Maire,

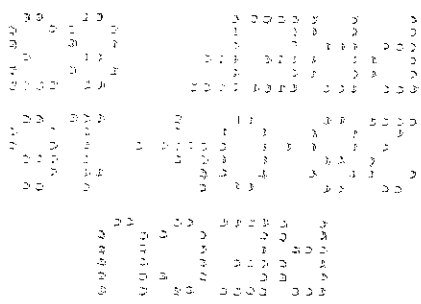
Considérant qu'il convient de pourvoir à son remplacement dans le tableau des adjoints,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,

APRES DELIBERE,

1. APPROUVE le maintien du nombre d'adjoints au Maire à 9.
2. ADOPTE le principe de l'occupation du 9^{ème} rang par le nouvel adjoint qui sera élu.
3. PRECISE que chaque adjoint occupera un rang supérieur à celui précédemment occupé.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 16/04/3

SEANCE DU 23 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE VINGT TROIS AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	26	6	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Ghislaine DESGREES DU LOU, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

GINETTE AUDIGIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Annick BUISSON-ETIENNE, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u>			
<u>UNANIMITE :</u> NON	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u>	
<u>ABSTENTION(S) :</u>	<u>BLANC(S) :</u>		

OBJET : Election du nouvel adjoint au Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient avec la présente délibération de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de Monsieur Jean-Michel HUGUET, démissionnaire.

Conformément à la décision précédente, l'adjoint élu occupera le 9^{ème} rang au tableau des adjoints.

Pour la majorité municipale la candidate est la suivante :

-Madame Jeannine BAUDRAND

Il n'y a pas d'autres candidats.

Mesdames COGOTTI Pascale et LE BLEIZ Katell sont désignées assesseurs, M. ROCCHIA Julien est désigné secrétaire de séance.

Chaque conseiller municipal remet une enveloppe dans l'urne. Il est procédé au dépouillement :

Premier tour

Nombre de conseillers présents ou ayant procuration : 32

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 32

Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Madame Jeannine BAUDRAND a obtenu 28 voix, Madame Jeannine BAUDRAND est immédiatement installée et proclamée 9^{ème} adjointe au Maire.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122-10 et suivants,

Vu le Code Electoral,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un adjoint au 9^{ème} rang en remplacement du 1^{er} adjoint démissionnaire,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1. DESIGNNE au scrutin secret au 1^{er} tour : Madame Jeannine BAUDRAND 9^{ème} adjointe au Maire qui a obtenu 28 voix.
2. ARRETE le nouveau tableau des adjoints ainsi qu'il suit :

1^{er} adjoint : Nicole BERNARDINI
2^{ème} adjoint : Michel THUILIER
3^{ème} adjoint : Ginette AUDIGIER
4^{ème} adjoint : Erick JALLIFFIER-VERNE
5^{ème} adjoint : Geneviève BARBIER
6^{ème} adjoint : Robert TEYSSIER
7^{ème} adjoint : Monique MACIA
8^{ème} adjoint : Dominique RIGHI
9^{ème} adjoint : Jeannine BAUDRAND

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du conseil municipal

33

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. R. 2121-2 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste (art. R. 2121-3 du CGCT).

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales (art. R. 2121-4 du CGCT) :

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Un double du tableau reste déposé dans les bureaux de la mairie, de la sous-préfecture et de la préfecture où chacun peut en prendre communication ou copie (R. 2121-4 du code général des collectivités territoriales).

Fonction (1)	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Maire	M.	BENEVENTI Robert	23.09.43	29.03.14	29
Premier adjoint	Mme	BERNARDINI Nicole	1.07.50	29.03.14	33
2 ^e Adjoint	M.	THUILLIER Michel	24.10.45	29.03.14	33
3 ^e Adjointe	Mme	AUDIGIER Ginette	31.10.47	29.03.14	33
4 ^e Adjoint	M.	JALLIFFIER-VERNE Erick	22.09.50	29.03.14	33
5 ^e Adjointe	Mme	BARBIER Geneviève	12.10.52	29.03.14	33
6 ^e Adjoint	M.	TEYSSIER Robert	29.04.46	29.03.14	33
7 ^e Adjointe	Mme	MACIA Monique	13.07.39	29.03.14	33
8 ^e Adjoint	M.	RIGHI Dominique	31.05.58	29.03.14	33
9 ^e Adjointe	Mme	BAUDRAND	25.11.43	23.04.16	28
Conseiller 1	M.	PHILIPPEAUX Guy	26.05.46	29.03.14	
"	Mme	CREVET Brigitte	13.10.51	29.03.14	
"	Mme	BOISSON-ETIENNE Anniek	10.07.57	29.03.14	
"	Mme	RÉZÉ Hélène	20.09.57	29.03.14	
"	M.	PIERACCINI Jean-Louis	7.02.58	29.03.14	
"	M.	ARPINO Robert	4.06.58	29.03.14	
"	Mme	GARRONE Florence	10.07.58	29.03.14	
"	M.	VACCARO Antoine	11.08.58	29.03.14	
"	Mme	GABRIELLI Marie-Dominique	24.06.63	29.03.14	
"	M.	MARTINA-FIESCHI Didier	12.09.63	29.03.14	
"	M.	OLLIGNIER Michel	2.11.65	29.03.14	
"	Mme	BESSON Carine	14.02.70	29.03.14	
"	Mme	DEL NERO Christine	9.11.70	29.03.14	
"	Mme	COGOTTI Pascale	5.07.71	29.03.14	
"	Mme	LE BLEIZ Katell	6.10.73	29.03.14	
"	M.	LERDA Gerald	25.07.76	29.03.14	
"	M.	ROQUEBERT Stanislas	17.11.80	29.03.14	

(1) Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

[illegible]

Cachet de la mairie :



CERTIFIÉ par le Maire.

1
2

Olli Oulun

1

23 April 2016



COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 16/04/4

SEANCE DU 23 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE VINGT TROIS AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	26	6	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Ghislaine DESGREES DU LOU, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Annick BUISSON-ETIENNE, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u>		
<u>UNANIMITE</u> : NON	<u>POUR</u> : 30	<u>CONTRE(S)</u> :
<u>ABSTENTION(S)</u> : 2	<u>BLANC(S)</u> :	

OBJET : Membres composant les commissions municipales – Nouvelle délibération

Monsieur le Maire rappelle que la délibération d'installation de Madame DESGREES DU LOU Ghislaine prise, il n'est pas nécessaire de procéder à un nouveau scrutin pour la désignation et le remplacement de Monsieur Jean-Michel HUGUET dans les commissions municipales.

Ainsi, en effectif au sein des commissions, Monsieur Jean-Michel HUGUET est remplacé par Madame DESGREES DU LOU Ghislaine dans les 4 commissions suivantes :

- Commission Sport et Jeunesse
- Commission de l'Emploi et de la Vie Economique
- Commission de l'Urbanisme et de l'Aménagement
- Commission des Festivités et des Associations

Concernant la Commission des Finances, Administration Générale et Intercommunalité, Madame Nicole BERNARDINI remplace Monsieur Jean-Michel HUGUET.

Enfin, il est précisé qu'il n'est pas pourvu au remplacement de Monsieur Jean-Michel HUGUET à la commission des C.I.L. des lotissements, de l'environnement et de l'agriculture, cette commission comprenant un membre supplémentaire (13 membres contre 12 pour toutes les autres commissions).

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Electoral,

Considérant la démission de Monsieur Jean-Michel HUGUET de son poste d'adjoint et de conseiller municipal,

Considérant qu'il a été procédé au remplacement de Monsieur Jean-Michel HUGUET dans les effectifs du conseil municipal par Madame DESGREES DU LOU Ghislaine,

Considérant qu'il convient d'actualiser les listes des membres des commissions municipales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1. DESIGNER en lieu et place de Monsieur Jean-Michel HUGUET, Madame DESGREES DU LOU Ghislaine pour les 4 commissions suivantes :
 - Commission Sport et Jeunesse
 - Commission de l'Emploi et de la Vie Economique
 - Commission de l'Urbanisme et de l'Aménagement
 - Commission des Festivités et des Associations
2. DESIGNER en lieu et place de Monsieur Jean-Michel HUGUET, Madame Nicole BERNARDINI pour la Commission des Finances, Administration Générale et Intercommunalité.
3. RAMENER à 12 membres la commission des C.I.L. des lotissements, de l'environnement et de l'agriculture sans qu'il soit pourvu au remplacement de Jean-Michel HUGUET.
4. ETABLIR ainsi qu'il suit la nouvelle liste actualisée des 12 commissions municipales :

1 - COMMISSION DES FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE, INTERCOMMUNALITE

Nicole BERNARDINI
Katell LE BLEIZ
Erick JALLIFFIER-VERNE
Michel OLLAGNIER
Michel THUILIER
Gérald LERDA
Monique MACIA
Ginette AUDIGIER
Robert ARPINO
Jeannine BAUDRAND
Jean-Pierre LENAERTS
Raymond HAMONEAU

2 - COMMISSION SECURITE ET CIRCULATION, CENTRE-VILLE, ELECTIONS (14 membres)

Michel THUILIER
Pascale COGOT
Michel OLLAGNIER
Dominique RIGHI
Jean-Louis PIERACCINI
Carine BESSON
Didier MARTINA-FIESCHI
Robert ARPINO
Florence GARRONE
Annick BUISSON-ETIENNE
Gérald LERDA
Guy PHILIPPEAUX
Jean-Pierre LENAERTS
Raymond HAMONEAU

3- COMMISSION DE LA VIE SCOLAIRE

Carine BESSON
Katell LE BLEIZ
Antoine VACCARO
Didier MARTINA-FIESCHI
Jean-Louis PIERACCINI
Marie-Dominique GABRIELLI
Christine DEL NERO
Michel THUILIER
Michel OLLAGNIER
Julien ROCCHIA
Nicole MARCHESI
Nicole BERVAS

4 - COMMISSION DU PERSONNEL, SERVICE PUBLIC, d'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTE

Erick JALLIFFIER-VERNE
Robert TEYSSIER
Stanislas ROQUEBERT
Jeannine BAUDRAND
Christine DEL NERO
Michel THUILIER
Dominique RIGHI
Gérald LERDA
Nicole BERNARDINI
Robert ARPINO
Nicole MARCHESI
Raymond HAMONEAU

5 - COMMISSION SPORT ET JEUNESSE

Robert TEYSSIER
Ghislaine DESGREES DU LOU
Julien ROCCHIA
Jean-Louis PIERACCINI
Brigitte CREVET
Nicole BERNARDINI
Hélène REZE
Dominique RIGHI
Carine BESSON
Robert ARPINO
Nicole MARCHESI
Nicole BERVAS

6 - COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE LA VIE ECONOMIQUE

Jeannine BAUDRAND
Christine DEL NERO
Katell LE BLEIZ
Monique MACIA
Michel OLLAGNIER
Pascal COGOMI
Brigitte CREVET
Ghislaine DESGREES DU LOU
Erick JALLIFFIER-VERNE
Nicole BERNARDINI
Jean-Pierre LENAERTS
Nicole BERVAS

7 - COMMISSION DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT

Ginette AUDIGIER
Stanislas ROQUEBERT
Annick BUISSON-ETIENNE
Robert ARPINO
Carine BESSON
Ghislaine DESGREES DU LOU
Jeannine BAUDRAND
Michel OLLAGNIER
Jean-Louis PIERACCINI
Geneviève BARBIER
Jean-Pierre LENAERTS
Raymond HAMONEAU

8 - COMMISSION DES C.I.L. DES LOTISSEMENTS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE **(12 membres)**

Pascale COGOTTI
Antoine VACCARO
Jean-Louis PIERACCINI
Julien ROCCHIA
Michel THUILIER
Michel OLLAGNIER
Hélène REZE
Gérald LERDA
Geneviève BARBIER
Jeannine BAUDRAND
Nicole MARCHESI
Nicole BERVAS

9 - COMMISSION DE LA CULTURE ET DU TOURISME

Monique MACIA
Ginette AUDIGIER
Florence GARRONE
Marie-Dominique GABRIELLI
Nicole BERNARDINI
Geneviève BARBIER
Annick BUISSON-ETIENNE
Stanislas ROQUEBERT
Didier MARTINA-FIESCHI
Robert ARPINO
Jean-Pierre LENAERTS
Raymond HAMONEAU

10 - COMMISSION DES FESTIVITES ET DES ASSOCIATIONS

Dominique RIGHI
Michel THUILIER
Erick JALLIFFIER-VERNE
Antoine VACCARO
Annick BUISSON-ETIENNE
Marie-Dominique GABRIELLI
Nicole BERNARDINI
Ghislaine DESGREES DU LOU
Pascale COGOTTI
Monique MACIA
Nicole MARCHESI
Raymond HAMONEAU

11 - COMMISSION DU COMMERCE ET METIERS D'ART

Pascale COGOTTI
Gérald LERDA
Monique MACIA
Michel THUILIER
Nicole BERNARDINI
Ginette AUDIGIER
Hélène REZE
Brigitte CREVET
Carine BESSON
Jeannine BAUDRAND
Nicole MARCHESI
Nicole BERVAS

12 - COMMISSION DU PATRIMOINE (commission ouverte)

Annick BUISSON-ETIENNE
Marie-Dominique GABRIELLI
Monique MACIA
Brigitte CREVET
Didier MARTINA-FIESCHI
Guy PHILIPPEAUX
Geneviève BARBIER
Florence GARRONE
Hélène REZE
Christine DEL NERO
Jean-Pierre LENAERTS
Nicole BERVAS

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 16/04/5

SEANCE DU 23 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE VINGT TROIS AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	26	6	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Ghislaine DESGREES DU LOU, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Annick BUISSON-ETIENNE, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u>		
<u>UNANIMITE :</u> OUI	<u>POUR :</u> 32	<u>CONTRE(S) :</u>
<u>ABSTENTION(S) :</u>		<u>BLANC(S) :</u>

OBJET : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres – Nouvelle délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commande publique vient de subir une importante réforme à travers l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics entrée en application au plus tard le 1^{er} Avril 2016 et le décret n° 2016-360 du 15 Mars 2016 relatif aux marchés publics et abrogeant le Code des marchés publics.

L'ordonnance a notamment renvoyé au Code Général des Collectivités Territoriales la composition et le fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres.

Ce texte étant applicable pour toutes les procédures lancées postérieurement au 1^{er} Avril, il convient de réélire notre Commission d'Appel d'Offres.

Les règles de composition sont désormais celles de la commission compétente en matière de délégation de service public, soit le Président ou son représentant, président, et cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le mandat revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le mandat est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le Président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Il est également à noter que l'article 89 du décret du 25 Mars 2016 prévoit que les membres élus à la Commission d'Appel d'Offres font partie du jury de concours.

Ces fondements étant expliqués, il convient de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres en considération des listes proposées.

Titulaires : Dominique RIGHI, Guy PHILIPPEAUX, Ginette AUDIGIER, Robert ARPINO, Carine BESSON

Suppléants : Hélène REZE, Pascale COGOTTI, Jean-Louis PIERACCINI, Raymond HAMONEAU, Jean-Pierre LENAERTS.

Après constatation qu'il n'y ait pas d'autres listes présentées, il est procédé au scrutin secret de liste.

L'ASSEMBLEE,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics entrée en application au plus tard le 1^{er} Avril 2016,

VU le décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics et abrogeant le Code des marchés publics,

VU le chapitre IV du CGCT relatif aux marchés publics,

VU l'article L4144-5 du CGCT modifié par l'ordonnance n°2016-65 du 29 Janvier 2016 relative aux contrats de concession,

VU l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités,

OUI L'EXPOSE DE SON PRESIDENT,

APRES DELIBERE,

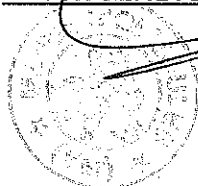
1. DESIGNER au scrutin secret comme membres de la Commission d'Appel d'Offres la liste 1 qui obtient 32 voix sur 32 votants :

En tant que **Membres Titulaires :** Dominique RIGHI, Guy PHILIPPEAUX, Ginette AUDIGIER, Robert ARPINO, Carine BESSON

En tant que **Membres Suppléants :** Hélène REZE, Pascale COGOTTI, Jean-Louis PIERACCINI, Raymond HAMONEAU, Jean-Pierre LENAERTS

2. RAPPELLE que la présente Commission d'Appel d'Offres est présidée par M. le Maire.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 16/04/6

SEANCE DU 23 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE VINGT TROIS AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	26	6	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Ghislaine DESGREES DU LOU, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Annick BUISSON-ETIENNE, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u>		
<u>UNANIMITE : OUI</u>	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u>
<u>ABSTENTION(S) :</u>	<u>BLANC(S) :</u>	

OBJET : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Communes de l'Ouest Var (SIVU Ouest Var) : désignation des délégués de la commune – Nouvelle délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune au syndicat intercommunal à vocation unique des communes de l'Ouest Var, suite à la démission de Monsieur Jean-Michel HUGUET.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 à L 5212-34 relatifs aux syndicats de communes,

Vu l'article L 521-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au mode de désignation des représentants des communes,

Conformément aux textes réglementaires, il convient de procéder à la désignation des représentants du conseil municipal, élus en son sein, pour siéger au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des communes de l'Ouest Var.

Les statuts susvisés prévoient la représentation de chacune des communes membres, et, notamment pour Ollioules : 2 titulaires.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués sont élus au scrutin secret.

Il vous est donc proposé d'élire les deux membres titulaires dans les conditions sus rappelées. Les candidatures proposées pour les délégués titulaires sont celles de :

- Monique MACIA
- Didier MARTINA-FIESCHI

Il n'y a pas d'autres candidats.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-7,

Considérant la démission de Monsieur Jean-Michel HUGUET,

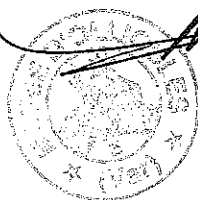
OUI L'EXPOSE DE SON PRESIDENT
APRES DELIBERE,

DESIGNE au scrutin secret au 1^{er} tour :

- Madame Monique MACIA (32 voix)
- Monsieur Didier MARTINA-FIESCHI (32 voix).

Délégués titulaires au sein du **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des communes de l'ouest Var.**

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 16/04/7

SEANCE DU 23 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE VINGT TROIS AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	26	6	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Ghislaine DESGREES DU LOU, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Annick BUISSON-ETIENNE, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u>			
<u>UNANIMITE :</u> OUI	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u>	
<u>ABSTENTION(S) :</u>		<u>BLANC(S) :</u>	

OBJET : Syndicat intercommunal de la Reppe et du Grand Vallat
(SRGV) : désignation des délégués – Nouvelle délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de Monsieur Jean-Michel HUGUET et conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner de nouveau les délégués de la commune chargés de la représenter au **Syndicat Intercommunal de la Reppe et du Grand Vallat**.

Il est précisé qu'en vertu de l'article L 5211-7 du même code, les délégués titulaires sont élus au scrutin secret.

Sont proposés pour le groupe majoritaire :

- o 3 titulaires
- o 1 suppléant

DELEGUES TITULAIRES :

- Geneviève BARBIER
- Jean-Louis PIERACCINI
- Michel OLLAGNIER

DELEGUE SUPPLEANT :

- Antoine VACCARO

Monsieur le Maire demande si les deux minorités proposent des candidats.
L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-7,

Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Michel HUGUET, démissionnaire,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1. PROCEDE au scrutin secret au 1^{er} tour, les candidats obtiennent sur 32 votants :

Titulaires

- Geneviève BARBIER (32 voix)
- Jean-Louis PIERACCINI (32 voix)
- Michel OLLAGNIER (31 voix)
- Antoine VACCARO (1 voix)

Suppléants

- Antoine VACCARO (31 voix)
- Michel OLLAGNIER (1 voix)

2. DESIGNE au scrutin secret au 1^{er} tour :

DELEGUES TITULAIRES :

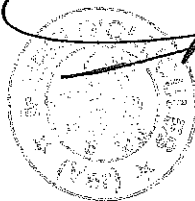
- Geneviève BARBIER
- Jean-Louis PIERACCINI
- Michel OLLAGNIER

DELEGUE SUPPLEANT :

- Antoine VACCARO

Délégués au sein du **Syndicat Intercommunal de la Reppe et du Grand Vallat.**

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 16/04/8

SEANCE DU 23 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE VINGT TROIS AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	26	6	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Ghislaine DESGREES DU LOU, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Annick BUISSON-ETIENNE, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u>		
<u>UNANIMITE :</u> NON	<u>POUR :</u> 30	<u>CONTRE(S) :</u>
<u>ABSTENTION(S) :</u> 2	<u>BLANC(S) :</u>	

OBJET : Association des communes forestières du Var : désignation des délégués de la commune – Nouvelle délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de remplacer Monsieur Jean-Michel HUGUET au sein des communes forestières du Var.

Sont ainsi proposés au scrutin public :

Titulaire : Jean-Louis PIERACCINI

Suppléant : Robert TEYSSIER

Il est fait appel à d'autres candidats éventuels. Il n'y a pas d'autres candidats.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Michel HUGUET, démissionnaire,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

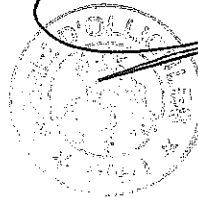
DESIGNE au scrutin public :

Titulaire : Jean-Louis PIERACCINI

Suppléant : Robert TEYSSIER

qui obtiennent chacun 30 voix sur 32 votants (2 abstentions).

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 16/04/9

SEANCE DU 23 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE VINGT TROIS AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	26	6	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Ghislaine DESGREES DU LOU, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Annick BUISSON-ETIENNE, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u>		
<u>UNANIMITE</u> : NON	<u>POUR</u> : 29	<u>CONTRE(S)</u> :
<u>ABSTENTION(S)</u> : 3	<u>BLANC(S)</u> :	

OBJET : Election des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)
Nouvelle délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de Monsieur Jean-Michel HUGUET, il convient de le remplacer au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de l'agglomération.

Il rappelle également que les conseils municipaux disposent de 2 représentants au sein de cette commission, 1 titulaire et 1 suppléant. Mr le Maire propose en qualité de :

- ✓ titulaire : M. Michel OLLAGNIER
- ✓ suppléant : Mme Katell LE BLEIZ

il n'y a pas d'autres candidats.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération TOULON PROVENCE MEDITERRANEE,

Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Michel HUGUET, démissionnaire,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

DESIGNE au scrutin public sur 32 votants avec 3 abstentions :
M. Michel OLLAGNIER, titulaire qui obtient 29 voix.
Mme Katell LE BLEIZ, suppléante qui obtient 29 voix.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI

A circular official stamp is partially visible behind the signature. The stamp contains the text "LE MAIRE" and "Robert BENEVENTI" in a circular arrangement, with a central emblem. The signature is written in black ink over the stamp.

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 16/04/10

SEANCE DU 23 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE VINGT TROIS AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	26	6	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Ghislaine DESGREES DU LOU, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Annick BUISSON-ETIENNE, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u>		
<u>UNANIMITE</u> : NON	<u>POUR</u> : 28	<u>CONTRE(S)</u> :
<u>ABSTENTION(S)</u> : 4	<u>BLANC(S)</u> :	

OBJET : Désignation des représentants de la commune au sein de la Société Publique Locale d'Aménagement TPM Aménagement – Nouvelle délibération

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune d'Ollioules est membre de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) TPM Aménagement dont elle est actionnaire.

Il convient de désigner les membres de la commune chargés de siéger aux instances de la SPLA suite à la démission de Monsieur Jean-Michel HUGUET.

Sont désignés :

o Pour le conseil d'administration : M. Robert BENEVENTI (pas de suppléant)

o Pour les Assemblées Générales : M. Michel OLLAGNIER (titulaire)
Mme Ginette AUDIGIER (suppléante)

o Pour le Comité d'Engagement et des Risques (CER) : Mme Katell LE BLEIZ (titulaire),
Mme Nicole BERNARDINI (suppléante)

Il convient de valider la désignation des membres ci-dessus inscrits.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient que le Maire procède à la désignation des membres titulaires et suppléants de la commune,

Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Michel HUGUET, démissionnaire,

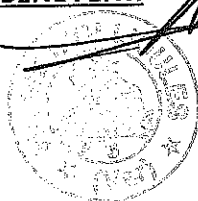
OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

PROPOSE :

- o Pour le conseil d'administration : M. Robert BENEVENTI (pas de suppléant)
- o Pour les Assemblées Générales : M. Michel OLLAGNIER (titulaire)
Mme Ginette AUDIGIER (suppléante)
- o Pour le Comité d'Engagement et des Risques (CER) : Mme Katell LE BLEIZ (titulaire),
Mme Nicole BERNARDINI (suppléante)

qui sont tous désignés en qualité de délégués titulaires et suppléants.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 16/04/11

SEANCE DU 23 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE VINGT TROIS AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	26	6	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Ghislaine DESGREES DU LOU, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Annick BUISSON-ETIENNE, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u>			
<u>UNANIMITE :</u> OUI	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u>	
<u>ABSTENTION(S) :</u>		<u>BLANC(S) :</u>	

OBJET : Fixation des indemnités de fonction des élus de la commune – Nouvelle délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus, de leurs mandats a modifié les conditions d'attribution des indemnités des élus. C'est pourquoi, pour être en conformité avec cette loi, il est nécessaire de délibérer pour appliquer les nouvelles mesures.

En effet, une délibération est nécessaire pour acter la volonté du Maire de ne pas se voir appliquer les indemnités au taux maximum et de conserver son indemnité à un taux inférieur. La loi dispose que le conseil municipal détermine les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum.

De plus, l'article L2123-24-1-III du code général des collectivités territoriales précise que les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions, peuvent également percevoir une indemnité allouée par le Conseil Municipal, à condition que l'enveloppe indemnitaire, à savoir le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints hors majorations, ne soit pas dépassée.

Par ailleurs, l'article L2123-22 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité de majorer les indemnités de fonction du Maire et des adjoints.

La commune d'Ollioules peut prétendre à deux types de majorations :

- commune sièges du bureau centralisateur du canton : 15% de majoration
- commune qui, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) : les indemnités de fonction peuvent être votées dans la limite de la strate démographique supérieure.

Ainsi, il convient de déterminer l'enveloppe mensuelle disponible d'indemnité de fonction de la manière suivante :

- indemnités du Maire : 65% de l'indice brut 1015
- indemnités des adjoints : 27.5% de l'indice brut x 9 = 247.5%

Soit une enveloppe disponible de 312.5% de l'indice brut 1015

La répartition de cette enveloppe sera la suivante :

- indemnités du Maire : 15%
- indemnités des adjoints : 14% x 9
- indemnités des conseillers municipaux délégués : 13.68% x 7
- indemnité des conseillers municipaux : 4.10% x 16

Soit un total de 302.36 %

Par ailleurs, il convient de décider d'appliquer les majorations suivantes :

• *Au titre de la DSU :*

- Indemnités du Maire dans la limite de 90%
- Indemnité des adjoints dans la limite de 33%

Monsieur le Maire explique que tant que la commune est éligible à la majoration DSU, il propose de renoncer à la majoration de 15% au titre de la commune, siège du bureau centralisateur du canton.

Les indemnités allouées majoration DSU incluse sont les suivantes dans le respect des limites ci-dessus énoncées :

- Indemnités du Maire : 60%
- Indemnités des adjoints : 26.31%
- Indemnités des conseillers délégués : 13.38%
- Indemnité des conseillers municipaux : 4.10%

L'ASSEMBLEE,

VU la loi n°92-108 modifiée du 03 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

VU la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,

VU le code général des collectivités territoriales pris dans ses articles L2123-20 à L2123-24,

VU la demande de Monsieur le Maire de ne pas se voir appliquer les indemnités au taux maximum autorisé,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1. DECIDE de déterminer l'enveloppe mensuelle d'indemnités de fonction conformément aux textes en vigueur soit :

- indemnités du Maire : 65% de l'indice brut 1015
- indemnités des adjoints : 27.5% de l'indice brut x 9 = 247.5%

Soit une enveloppe disponible de 312.5% de l'indice brut 1015

2. DECIDE de la répartition suivant de l'enveloppe mensuelle :
- indemnités du Maire : 15%
 - indemnités des adjoints : 14% x 9
 - indemnités des conseillers municipaux délégués : 13.68% x 7
 - indemnité des conseillers municipaux : 4.10% x 16

Soit un total 302.36 %

3. DECIDE d'appliquer les majorations suivantes sur les indemnités réellement versées :

• *Au titre de la DSU :*

- Indemnités du Maire dans la limite de 90%
- Indemnité des adjoints dans la limite de 33%

4. DECIDE de renoncer, tant que la commune est éligible à la majoration DSU, à la majoration de 15% au titre de la commune, siège du bureau centralisateur du canton.

5. DECIDE de fixer les indemnités totales (incluant les majorations DSU pour le Maire et les adjoints) de la manière suivante :

- Indemnités du Maire : 60%
- Indemnités des adjoints : 26.31%

LE MAIRE
Robert BENEVENTI

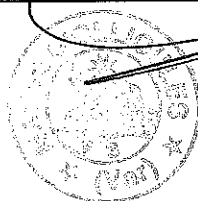


TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

MANDAT	Taux en % de l'IB 1015	Taux en % de l'IB 1015 majorations incluses
Le Maire	15%	60%
Le 1 ^{er} Adjoint	14%	26.31%
Le 2 ^{ème} Adjoint	14%	26.31%
Le 3 ^{ème} Adjoint	14%	26.31%
Le 4 ^{ème} Adjoint	14%	26.31%
Le 5 ^{ème} Adjoint	14%	26.31%
Le 6 ^{ème} Adjoint	14%	26.31%
Le 7 ^{ème} Adjoint	14%	26.31%
Le 8 ^{ème} Adjoint	14%	26.31%
Le 9 ^{ème} Adjoint	14%	26.31%
Les 7 Conseillers Municipaux délégués	13.68%	-
Les 16 conseillers municipaux sans délégation	4.10%	-

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 16/04/12

SEANCE DU 23 AVRIL 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE VINGT TROIS AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	26	6	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Nicole BERNARDINI, Michel THUILIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Michel OLLAGNIER, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Ghislaine DESGREES DU LOU, Julien ROCCHIA, Nicole MARCHESI, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Annick BUISSON-ETIENNE, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u>			
<u>UNANIMITE</u> : OUI	<u>POUR</u> :	<u>CONTRE(S) :</u>	
<u>ABSTENTION(S) :</u>		<u>BLANC(S) :</u>	

OBJET : Signature des marchés S.I.V.A.A.D. 2016-2017 : Délibération complémentaire

Monsieur le Maire rappelle, que par délibération n°16/02/1.2 du 1^{er} Février 2016, l'assemblée l'a autorisé à signer les actes d'engagement issus des appels d'offres du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var ainsi que les rapports de présentation.

Ces actes d'engagement regroupés les fournitures pour :

- o l'entretien, le nettoyage et l'hygiène
- o l'habillement, articles chaussants, accessoires et équipements professionnels des personnes de collectivité
- o les fournitures de matériaux pour espaces verts et VRD et vaisselle pour les collectivités
- o le matériel et équipements pour les restaurants collectifs à caractère social
- o les matériaux et matériels spécifiques aux Services Techniques
- o les fournitures de librairie, de papeteries et scolaires.

Dans le cadre des fournitures de librairie, de papeteries et scolaires, lors de l'édition des actes d'engagement, il a été omis les lots suivants :

- Lot n° 10 : M01/Mobilier stratifié, assemblé et garanti pour les structures scolaires, périscolaires et extrascolaires
- Lot n° 11 : M02/ Mobilier mélaminé, assemblé et garanti pour les structures scolaires, périscolaires et extrascolaires
- Lot n° 12 : M03/ Mobilier de bureau, assemblé et garanti pour les collectivités (hors multimédia)
- Lot n° 13 : M04/Mobilier multimédia, assemblé et garanti, pour les collectivités.

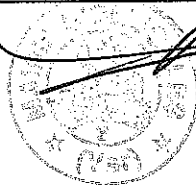
Afin de rectifier cette omission, le SIVAAD a transmis un nouvel acte d'engagement qui annule et remplace le précédent et intègre les lots suivants :

- Lot n° 10 : M01/Mobilier stratifié, assemblé et garanti pour les structures scolaires, périscolaires et extrascolaires
- Lot n° 11 : M02/ Mobilier mélaminé, assemblé et garanti pour les structures scolaires, périscolaires et extrascolaires
- Lot n° 12 : M03/ Mobilier de bureau, assemblé et garanti pour les collectivités (hors multimédia)
- Lot n° 13 : M04/Mobilier multimédia, assemblé et garanti, pour les collectivités.

L'ASSEMBLEE,
OUI L'EXPOSE DE SON PRESIDENT,
APRES DELIBERE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouvel acte d'engagement qui intègre les lots n° 10, 11, 12 et 13.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI





ACTE D'ENGAGEMENT

Date de début : 01/01/2016 - Date de fin : 31/12/2017

COLLECTIVITÉ

OLLIOULES

DATES ET RÉFÉRENCES DE PARUTION DE L'A.A.P.C. :

Numéro d'avis attribué par la plateforme acheteur 2792062

Émis et publié le 17/04/2015

Identifiant d'avis de publicité attribué par le J.O.R.F. 15-59768

Émis le 17/04/2015 Publié le 20/04/2015

Numéro d'annonce attribué à cet avis par le J.O.U.E. 2015/S078-137765

Émis le 17/04/2015 Publié le 22/04/2015

RÉFÉRENCE ET OBJET DE LA CONSULTATION :

AOR1_LPS2015

Fournitures de Librairie, de Papeterie et Scolaires

OBJET DU (DES) MARCHÉ(S) À BONS DE COMMANDES PASSÉ(S) EN APPLICATION DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS EN VIGUEUR / NUMÉRO(S) DE MARCHÉ(S) / MONTANT MINIMUM D'ENGAGEMENT ANNUEL PAR MARCHÉ :

N° de Lot	Code et Désignation du lot		N° de marché	Montant Minimum Engagement Annuel Recensé en H.T.	Montant Minimum Engagement Annuel Recensé TVA incluse
1	P01	Papier toutes impressions (reprographie, photos, etc.)	AOR11P01	3 600,000 €	4 320,000 €
2	P02	Articles de classement	AOR12P02	1 570,000 €	1 884,000 €
4	P04	Enveloppes	AOR14P04	100,000 €	120,000 €
5	P05	Consommables informatique et bureautique	AOR15P05	5 300,000 €	6 360,000 €
6	L01	Tous produits de Librairie : non scolaires, scolaires, supports pédagogiques	AOR16L01	3 500,000 €	3 692,500 €
8	S02	Jouets porteurs, appareils de motricité, accessoires Petites fournitures d'éducation physique et sportive	AOR18S02	150,000 €	180,000 €
9	S03	Petits instruments de musique	AOR19S03	100,000 €	120,000 €
10	M01	Mobilier stratifié, assemblé, et garanti, pour les structures scolaires, périscolaires et extrascolaires	AOR110M01	Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
11	M02	Mobilier métallisé, assemblé et garanti, pour les structures scolaires, périscolaires et extrascolaires	AOR111M02	Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
12	M03	Mobilier de bureau, assemblé et garanti, pour les collectivités (hors multimédia)	AOR112M03	Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
13	M04	Mobilier multimédia, assemblé et garanti, pour les collectivités	AOR113M04	Sans minimum de commande	Sans minimum de commande



ACTE D'ENGAGEMENT

Date de début : 01/01/2016 - Date de fin : 31/12/2017

IMPUTATION BUDGÉTAIRE :

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS (Désignation, Adresse, Téléphone) :

TRÉSORERIE OLLIOULES
3 PL DE VERDUN
83190 OLLIOULES
Tel : 0494632134 - Fax : 0494637516

NOM, Prénom et qualité de la personne signataire du marché pour la collectivité territoriale :

NOM, Prénom ou Raison sociale, adresse du siège social du titulaire :

SOCIETE NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE Sa
50 Bld de Strasbourg et 27 Rue Picot
83000 TOULON
Siret : 659 501 837 00010

DÉSIGNATION COMMERCIALE DU TITULAIRE :

CHARLEMAGNE Professionnel

Le titulaire s'engage sans réserves :

À livrer les fournitures demandées :

- aux tarifs indiqués au sein de l'annexe financière au présent document et constituée par le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) ;
- en prenant en compte les remises éventuellement renseignées au sein de la lettre de soumission applicables aux articles du BPU et aux articles constitutifs du ou des extraits de catalogue relatifs au(x) lot(s) attribué(s), soit :

Remise de 37% sur les articles du BPU

Remises spécifiques lot L01 = 20% sur le scolaire, 9% sur le non scolaire, 3% sur les compléments et le matériel pédagogique

Pas de remise sur les catalogues NATHAN - Prix Nets TTC

En respectant :

- l'ensemble des documents constitutifs des marchés attribués dans la cadre de la consultation référencée.



ACTE D'ENGAGEMENT

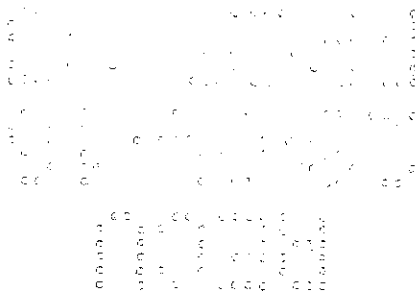
Date de début : 01/01/2016 - Date de fin : 31/12/2017

● Le titulaire et l'adhérent conviennent de l'exécution des prestations correspondant aux besoins de l'adhérent tels qu'ils ont été exprimés lors du recensement des besoins et dans les conditions résultant de l'offre du titulaire.

● Le titulaire demande que la collectivité ou l'établissement règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de :

Titulaire du compte : LIBRAIRIE CHARLEMAGNE
Domiciliation bancaire : CE COTE D'AZUR NICE
BIC : CEPFRPP831
RIB : 18315 10000 08000052263 32
IBAN : FR76 1831 5100 0008 0000 5226 332

● Adresse(s) d'exécution des livraisons :





ACTE D'ENGAGEMENT

Date de début : 01/01/2016 - Date de fin : 31/12/2017

 **Personne(s) habilitée(s) à signer les bons de commandes :**



ACTE D'ENGAGEMENT

Date de début : 01/01/2016 - Date de fin : 31/12/2017

1 Le(s) titulaire(s), après avoir pris connaissance des documents constitutifs des marchés:

À, LE

CACHET ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU MARCHÉ

2 MENTIONS RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DE L'EXEMPLAIRE UNIQUE :

3 MENTIONS RELATIVES À LA NOTIFICATION (*Ne remplir que le 1 ou le 2 suivant le cas*) :

1- Si l'exemplaire unique est notifié contre récépissé alors le titulaire datera et signera la copie originale délivrée pour unique exemplaire ainsi que l'acte d'engagement horodaté en mentionnant la formule " **RECU À TITRE DE NOTIFICATION UNE COPIE DU PRESENT MARCHÉ** ":

À, LE

CACHET ET SIGNATURE DU TITULAIRE



ACTE D'ENGAGEMENT

Date de début : 01/01/2016 - Date de fin : 31/12/2017

● MENTIONS RELATIVES À LA NOTIFICATION (Ne remplir que le 1 ou le 2 suivant le cas) :

2- En cas d'envoi de la notification par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, vous collerez ci-dessous, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire **(ne concerne que l'acte d'engagement horodaté par la Préfecture pour le pouvoir adjudicateur)** :

À LE

CACHET ET SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA COLLECTIVITÉ

VALIDITÉ PAR DÉLIBÉRATION EN DATE DU



ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT

DÉTAIL DES MONTANTS ANNUELS ENGAGÉS À MINIMA PAR SERVICE

Collectivité : OLLIOULES

Consultation : AOR1_LPS2015

Années d'exécution : 2016, 2017

Attributaire : CHARLEMAGNE Professionnel

N° de Lot	Code Lot	Désignation du lot	N° de marché	Montant Minimum Engagement Annuel Recensé en H.T.	Montant Minimum Engagement Annuel Recensé TVA incluse
1	P01	Papier toutes impressions (reprographie, photos, etc.)	AOR11P01		
<u>POLICE MUNICIPALE</u>				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
<u>FETES ET CEREMONIES</u>				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
<u>BATIMENTS COMMUNAUX 2016 (pap mairie)</u>				3 100,000 €	3 720,000 €
<u>RESTAURANT SCOLAIRE</u>				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
<u>SERVICES TECHNIQUES 2016</u>				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
<u>MAIRIE ECOLES</u>				500,000 €	600,000 €
<u>SERVICES TECHNIQUES</u>				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
<u>HALTE GARDERIE + MULTI-ACCUEIL</u>				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
Total du lot n° 1 - P01				3 600,000 €	4 320,000 €



2	P02	Articles de classement	AOR12P02		
FETES ET CEREMONIES				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
BATIMENTS COMMUNAUX 2016 (pap mairie)				1 100,000 €	1 320,000 €
POLICE MUNICIPALE				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
SERVICES TECHNIQUES 2016				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
MAIRIE ECOLES				470,000 €	564,000 €
SERVICES TECHNIQUES				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
RESTAURANT SCOLAIRE				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
HALTE GARDERIE + MULTI-ACCUEIL				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
Total du lot n° 2 - P02				1 570,000 €	1 884,000 €
4	P04	Enveloppes	AOR14P04		
SERVICES TECHNIQUES 2016				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
FETES ET CEREMONIES				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
BATIMENTS COMMUNAUX 2016 (pap mairie)				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
POLICE MUNICIPALE				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
SERVICES TECHNIQUES				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
HALTE GARDERIE + MULTI-ACCUEIL				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
RESTAURANT SCOLAIRE				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
MAIRIE ECOLES				100,000 €	120,000 €
Total du lot n° 4 - P04				100,000 €	120,000 €



5	P05	Consommables informatique et bureautique	AOR15P05		
SERVICES TECHNIQUES 2016				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
BATIMENTS COMMUNAUX 2016 (pap mairie)				5 100,000 €	6 120,000 €
POLICE MUNICIPALE				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
FETES ET CEREMONIES				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
MAIRIE ECOLES				200,000 €	240,000 €
SERVICES TECHNIQUES				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
HALTE GARDERIE + MULTI-ACCUEIL				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
RESTAURANT SCOLAIRE				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
Total du lot n° 5 - P05				5 300,000 €	6 360,000 €
6	L01	Tous produits de Librairie : non scolaires, scolaires, supports pédagogiques	AOR16L01		
FETES ET CEREMONIES				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
BATIMENTS COMMUNAUX 2016 (pap mairie)				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
POLICE MUNICIPALE				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
MAIRIE ECOLES				3 500,000 €	3 692,500 €
SERVICES TECHNIQUES 2016				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
SERVICES TECHNIQUES				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
HALTE GARDERIE + MULTI-ACCUEIL				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
RESTAURANT SCOLAIRE				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
Total du lot n° 6 - L01				3 500,000 €	3 692,500 €



8	S02	Jouets porteurs, appareils de motricité, accessoires Petites fournitures d'éducation physique et sportive	AOR18S02	
<u>FETES ET CEREMONIES</u>				Sans minimum de commande
<u>BATIMENTS COMMUNAUX 2016 (pap mairie)</u>				Sans minimum de commande
<u>POLICE MUNICIPALE</u>				Sans minimum de commande
<u>SERVICES TECHNIQUES 2016</u>				Sans minimum de commande
<u>RESTAURANT SCOLAIRE</u>				Sans minimum de commande
<u>MAIRIE ECOLES</u>				150,000 €
<u>HALTE GARDERIE + MULTI-ACCUEIL</u>				Sans minimum de commande
<u>SERVICES TECHNIQUES</u>				Sans minimum de commande
Total du lot n° 8 - S02				150,000 €

Le montant minimal des prestations exécutées par chacun des sous-traitants sera réparti comme suit :

- CNS et INTERFORUM : 1/3 du montant minimum annuel en chiffres arrondi à 3 chiffres après la virgule
- GENERATION 5 : 2/3 du montant minimum annuel en chiffres arrondi à 3 chiffres après la virgule

9	S03	Petits instruments de musique	AOR19S03	
<u>SERVICES TECHNIQUES 2016</u>				Sans minimum de commande
<u>BATIMENTS COMMUNAUX 2016 (pap mairie)</u>				Sans minimum de commande
<u>POLICE MUNICIPALE</u>				Sans minimum de commande
<u>FETES ET CEREMONIES</u>				Sans minimum de commande
<u>MAIRIE ECOLES</u>				100,000 €
<u>SERVICES TECHNIQUES</u>				Sans minimum de commande
<u>HALTE GARDERIE + MULTI-ACCUEIL</u>				Sans minimum de commande
<u>RESTAURANT SCOLAIRE</u>				Sans minimum de commande
Total du lot n° 9 - S03				100,000 €



10	M01	Mobilier stratifié, assemblé, et garanti, pour les structures scolaires, périscolaires et extrascolaires	AOR110M01		
<u>FETES ET CEREMONIES</u>				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
<u>BATIMENTS COMMUNAUX 2016 (pap mairie)</u>				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
<u>POLICE MUNICIPALE</u>				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
<u>MAIRIE ECOLES</u>				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
<u>SERVICES TECHNIQUES 2016</u>				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
<u>SERVICES TECHNIQUES</u>				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
<u>RESTAURANT SCOLAIRE</u>				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
<u>HALTE GARDERIE + MULTI-ACCUEIL</u>				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
Total du lot n° 10 - M01				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
11	M02	Mobilier mélaminé, assemblé et garanti, pour les structures scolaires, périscolaires et extrascolaires	AOR111M02		
<u>POLICE MUNICIPALE</u>				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
<u>FETES ET CEREMONIES</u>				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
<u>BATIMENTS COMMUNAUX 2016 (pap mairie)</u>				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
<u>SERVICES TECHNIQUES</u>				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
<u>SERVICES TECHNIQUES 2016</u>				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
<u>HALTE GARDERIE + MULTI-ACCUEIL</u>				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
<u>RESTAURANT SCOLAIRE</u>				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
<u>MAIRIE ECOLES</u>				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
Total du lot n° 11 - M02				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande



12	M03	Mobilier de bureau, assemblé et garanti, pour les collectivités (hors multimédia)	AOR112M03		
SERVICES TECHNIQUES 2016				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
FETES ET CEREMONIES				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
POLICE MUNICIPALE				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
BATIMENTS COMMUNAUX 2016 (pap mairie)				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
SERVICES TECHNIQUES				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
HALTE GARDERIE + MULTI-ACCUEIL				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
RESTAURANT SCOLAIRE				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
MAIRIE ECOLES				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
Total du lot n° 12 - M03				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
13	M04	Mobilier multimédia, assemblé et garanti, pour les collectivités	AOR113M04		
SERVICES TECHNIQUES 2016				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
BATIMENTS COMMUNAUX 2016 (pap mairie)				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
POLICE MUNICIPALE				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
SERVICES TECHNIQUES				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
MAIRIE ECOLES				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
HALTE GARDERIE + MULTI-ACCUEIL				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
RESTAURANT SCOLAIRE				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
FETES ET CEREMONIES				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande
Total du lot n° 13 - M04				Sans minimum de commande	Sans minimum de commande